

L'Ambassade de Bolivie au Royaume des Pays-Bas

EB.NL.-Cs-40/2021

L'Ambassade de l'État plurinational de Bolivie présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, se référant à la note verbale ICC-ASP/20/SP/40 du Secrétariat, en date du 21 juin 2021, a l'honneur d'informer le Secrétariat que le Ministère des affaires étrangères du Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie applique la procédure de sélection suivante pour les candidatures nationales :

- Annonce du poste vacant sur les réseaux sociaux des institutions internes compétentes.
- Identification des profils adéquats. Il est tenu compte du fait qu'il s'agit de juristes reconnus, dotés d'un sens élevé de l'éthique, de la moralité, de l'impartialité et de l'intégrité, et ayant une grande expérience des tribunaux et du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire.
- Sélection du candidat ou du candidat approprié et présentation de son profil aux instances compétentes et correspondantes.

L'Ambassade de l'État plurinational de Bolivie saisit cette occasion pour renouveler à la Cour pénale internationale – le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties – les assurances de sa très haute considération.

La Haye, le 1^{er} septembre 2021



Adressé au
Secrétariat de l'Assemblée des États parties
Cour pénale internationale
La Haye.-

HR. 34024.21